

Intitulé : Formation des salariés Chargés De Consignation (HC-BC)

Code formation : **UTE4-C**

Durée formation : **17,5 Heures**

1 - Objectif de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer un dossier de consignation
- Réaliser une consignation selon la procédure
- Délivrer des documents et de les enregistrer

2 - Contenu de la formation :

- Thème 1 : Accueil ;
- Thème 2 : Pré-acquis et rappels ;
- Thème 3 : Les principes de la consignation ;
- Thème 4 : Induction, Malts et NIP ;
- Thème 5 : Etude de cas pratique (rédaction de fiche manœuvre et documents d'accès aux ouvrages électriques) ;
- Thème 6 : Réalisation des gestes pratiques de la consignation en relation avec le cas pratique ;
- Thème 7 : Procédure de réquisition et consignation à évolution d'état ;
- Thème 8 : Evaluations des acquis théoriques (QCM) ;
- Thème 9 : Evaluations des acquis pratiques (Evaluation pratique sur un cas concret) ;
- Thème 10 : Synthèse du stage.

3 - Profil stagiaire :

Tous les salariés qui devront disposer d'une habilitation (HC et/ou BC) au titre de la NFC 18-510 et qui réaliseront des opérations de consignation sur les ouvrages électriques et/ou leurs installations ou dans l'environnement de ceux-ci.

Prérequis :

Disposer d'une habilitation H1V et/ou B1V en cours de validité délivrée par l'employeur et satisfaire au test prérequis de ce stage.

Pour les centres SEI : disposer d'une habilitation H1V et/ou B1V en cours de validité délivrée par l'employeur et satisfaire au test prérequis de ce stage.

Pour les clients nationaux (hors SEI) : avoir suivi le stage SE30 et réaliser le test prérequis de ce stage.

4 - Compétences :

Assurer le rôle de Chargé de Consignation sur les ouvrages et/ou installations.

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 21274 92
auprès du préfet de la région Ile de France**

5 - Modalité d'évaluation :

L'Académie RTE délivrera en fin de formation une attestation des acquis (Avis après formation au sens de la norme) basée sur les résultats obtenus lors d'un QCM d'évaluation de la partie théorique et d'une évaluation réalisée lors d'une mise en situation pratique.

L'attestation des acquis de formation sera transmise au manager de chaque salarié.

6 - Les moyens pédagogiques, techniques et encadrement mis en œuvre seront :

- Des séances de formation en salle,
- Des études de cas concrets,
- Des exposés théoriques,
- Des dossiers techniques remis aux stagiaires.